11o.74 FRC 4'33761
Case FRC 26198

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE DE VITET,

Pour la troiſième lecture du rapport, du 17 ventôse an 6,

Sur les écoles ſpéciales de médecine, contradictoirement au projet de la commiſſion d'inſtruction publique, du premier frimaire an 7.

Séance du 23 nivôſe an 7.

Citoyens Représentans,

Si j'avois l'intime conviction que les différens projets concernant l'enſeignement de l'art de guérir, préſentés par les rapporteurs de votre commiſſion, l'euſſent emporté ſur

THE NEWBERRY LIBRARY

le premier plan, relatif au même objet, dont je vous ai déja fait deux lectures ; bien loin de vous en demander la troiſième, ſuivant les formes conſtitutionnelles, je m'empreſſerois de me réunir à eux pour défendre leurs projets : mais les inconvéniens & les abus qu'ils renferment ſont tellement graves, que je croirois manquer d'une manière eſſentielle à mes devoirs, ſi je ne vous démontrois, préalablement, que le dernier rapport de votre commiſſion d'inſtruction publique ſur l'enſeignement de l'art de guérir ne préſente ni égalité, ni enſemble, ni uniformité, ni économie. Il tend à faire adopter, au grand préjudice de l'inſtruction, la conſervation des écoles de médecine dans le même état où elles exiſtent ; il s'oppoſe entièrement aux progrès de l'art de guérir & à la perfection de l'enſeignement, en donnant à l'école de Paris une ſuprématie réprouvée par la conſtitution & les principes de l'égalité, & en plaçant à côté d'elle une ſociété de médecine formée d'une partie de ſes profeſſeurs, toujours prête à défendre ſes priviléges & à accroître ſa toute-puiſſance aux dépens des autres écoles ; il aſſure aux profeſſeurs une indépendance funeſte aux progrès de l'art, en ce qu'il leur abandonne le ſoin de déterminer l'ordre du travail, le mode d'enſeignement, la nature & le nombre des examens ; il détruit l'émulation & la concurrence, au préjudice des armées, des campagnes & de l'art de guérir, en ne voulant pas rétablir & la chirurgie & les chirurgiens ; enfin il porte un coup mortel à l'enſeignement, par la formation de vingt écoles dites *primaires* ou *élémentaires de médecine*. Pour juger que le projet ſur l'enſeignement de l'art de guérir, nouvellement conçu & préſenté, n'offre ni égalité, ni enſemble, ni uniformité, ni économie, il ſuffit de jeter un coup-d'œil ſur les diſpoſitions des écoles de médecine propoſées par les rapporteurs de la commiſſion d'inſtruction publique.

Premièrement, on fondera cinq lycées ; ſavoir, à Bruxel-

les, à Toulouſe, à Poitiers, à Dijon, à Paris, où toutes les ſciences & arts ſeront enſeignés, & formeront autant d'écoles particulières réunies dans le même local ou dans la même ville. Le lycée de Paris ne reſſemblera point à ceux des autres villes ; il les ſurpaſſera par le nombre des profeſſeurs, par la multitude des moyens, & par la célérité dans les paiemens des ſommes attribuées aux profeſſeurs & à l'entretien de l'école ; l'école de médecine, partie du lycée, ne ſouffrira aucun changement, & ſera par conſéquent l'école privilégiée ; les autres écoles attachées aux lycées ne ſeront établies qu'autant que les profeſſeurs de Paris & la ſociété nationale de médecine le jugeront convenable.

Secondement, l'école de Paris aura pour auxiliaires deux écoles particulières de médecine, l'une à Montpellier, l'autre à Strasbourg, qui ſubſiſteront telles qu'elles ont été créées le 14 frimaire an 3.

Troiſièmement, on inſtituera vingt écoles primaires de médecine dans les communes où il n'y aura ni école de médecine, ni hoſpice d'inſtruction pour les armées de terre & de mer.

Quatrièmement, il ſera établi une ſociété nationale de médecine à Paris, deſtinée à recueillir les expériences & les obſervations des médecins, à ſurveiller les écoles de médecine, à leur faire des réglemens, & à leur preſcrire les modes d'enſeignement & d'examen.

Au premier apperçu de cette multitude d'inſtitutions médicinales, peut-on s'empêcher de reconnoître le génie malfaiſant qui tend à rendre les départemens toujours tributaires de Paris, à les dominer, & à détruire tout germe d'égalité, égalité ſeule capable de diſputer à cette ville la ſupériorité qu'elle prétend uſurper malgré les réclamations les plus vives de tous les départemens. S'il n'en étoit ainſi, pourquoi l'école de Paris s'opiniâtreroit-elle à conſerver vingt-ſept profeſſeurs, tandis que l'école de Montpellier, non-ſeulement rivale, mais conſtamment

ſupérieure en mérite, n'auroit que quatorze profeſſeurs? Pourquoi les moyens d'inſtruction prodigués à l'école de Paris ſeroient-ils reſtreints pour celles de Montpellier & de Strasbourg?

Le grand nombre d'hôpitaux enſeignans, le jardin des plantes où, nonobſtant l'expoſition des végétaux, des animaux & des minéraux, on profeſſe l'anatomie, la chimie & la matière médicale; le ci-devant collége de France, où l'on démontre toutes les parties de la médecine, & pluſieurs autres établiſſemens qui offrent aux élèves des cours de chimie, d'anatomie, de botanique, de chirurgie & de médecine-pratique, ne ſuffiſent donc pas à l'ambition démeſurée des médecins de Paris: ils veulent encore anéantir toute eſpèce de concurrence de la part des médecins célèbres répandus dans les départemens; &, pour mieux aſſurer leur projet, ils demandent qu'il ſoit établi auprès d'eux une ſociété nationale de médecine, &, dans les départemens, vingt écoles primaires de médecine, où les profeſſeurs n'auront le droit, ni d'examiner les élèves, ni de recevoir des médecins. Eſt-il poſſible d'imaginer un projet où l'égalité ſoit plus outragée? En vain on cherche à l'appuyer ſur la multitude des élèves qui affluent dans l'école de Paris, prétexte auſſi mal fondé qu'artificieux. Formez les cinq écoles que nous avons propoſées, auſſitôt vous verrez les élèves ſe porter où les profeſſeurs ſeront les plus inſtruits. Et dès cet inſtant, l'école de Paris, ſi elle ne s'efforce de l'emporter en mérite, ne tardera pas à être réduite à cet état de nullité où elle étoit avant la révolution. Oui, citoyens repréſentans, c'eſt la parfaite égalité que l'école de Paris redoute, & ſur laquelle nous inſiſtons avec plus de force que jamais: elle craint autant l'uniformité dans l'enſeignement. Il ſemble qu'elle attend tout de l'anarchie: auſſi vous indique-t-elle de laiſſer à toutes les écoles le ſoin de déterminer la nature, l'ordre & le nombre des différens cours & examens, &

aux profeſſeurs la liberté de profeſſer la partie de l'art de guérir qu'ils jugeront à propos. Ici, les profeſſeurs n'enſeigneront dans l'année qu'une partie de la chimie, ou de l'anatomie, ou de la botanique; là, ils s'occuperont de quelque branche de la chirurgie, & de l'hiſtoire des maladies & de leur traitement, ſans les démontrer au pied du lit des malades; ailleurs, les chimiſtes ou botaniſtes ſe métamorphoſeront en profeſſeurs de clinique; là, on fera ſubir aux élèves quatre ou ſix examens ſur telle partie de l'art de guérir, tandis que dans une autre école on ne les obligera qu'à en ſubir deux ou trois ſur des objets bien différens. Cette marche dans l'enſeignement, ſi peu d'accord avec l'uniformité, eſſentielle à l'inſtruction des profeſſeurs & des élèves, ſeroit aſſurément auſſi nuiſible que l'inégalité; elle entraîneroit après elle l'ignorance des maîtres & des élèves, & la formation de médecins plus dangereux que les empiriques. Non, vous ne permettrez jamais que les élèves & les candidats ſoient livrés à l'arbitraire des profeſſeurs & de la ſociété nationale de médecine. Dans toute école bien organiſée, il faut que les profeſſeurs & les élèves connoiſſent parfaitement leurs devoirs, & qu'ils ſoient forcés par la loi à les remplir avec zèle & exactitude: autrement les écoles de médecine deviendroient le foyer de l'intrigue, de l'intérêt, de l'ambition, & par conſéquent de l'ignorance. Réuniſſez à ces abus les dépenſes énormes de ces divers établiſſemens. L'école de Paris, dans ce moment, coûte, elle ſeule, plus que ne le feroient les cinq écoles enſemble: que ſera-ce donc lorſqu'il faudra encore ſtipendier une ſociété nationale de médecine, cinq lycées, l'école de Montpellier, celle de Strasbourg, vingt écoles primaires de médecine, une agence de ſecours dans chaque département? La faction des ſavans & artiſtes intéreſſés a donc réſolu d'engloutir, elle ſeule, la plus grande partie des richeſſes puiſées dans les départemens?

C'eſt pour conſolider ſon orgueilleuſe ſuprématie qu'elle

vous propoſe la conſervation des écoles exiſtantes, particulièrement de celle de Paris, avec les mêmes dimenſions que leur a données la loi du 14 frimaire an 3; &, pour donner plus d'appui à ſa demande, elle a ſuggéré de vous préſenter le plan de cette école comme le fruit des méditations des hommes les plus illuſtres que Paris renferme. Perſonne n'a plus d'eſtime que moi pour ces citoyens; mais l'eſtime ne va pas juſqu'à la confiance aveugle & à l'adoration ſuperſtitieuſe. Bien loin d'applaudir au travail de ces ſavans, je ſoutiens qu'il pêche dans toutes ſes parties : car, pour former un plan utile ſur l'inſtruction publique de la médecine, il faut avoir ſoi-même profeſſé très-long-temps ſans intérêt & ſans préjugé; & certes il ne viendra jamais à l'eſprit des médecins éclairés, & amis de la liberté & de l'égalité, de faire de l'école de Paris un inſtitut central de la médecine en Europe : ils ſe contenteroient d'établir dans cette commune une école capable de rivaliſer ſeulement de mérite avec celles de Montpellier & des autres villes où vous jugerez néceſſaire de les fonder. Ils vous diroient que les profeſſeurs ne doivent y être admis que par le concours; jamais par la faveur & l'intrigue; ils vous prouveroient qu'il eſt de l'intérêt & de la gloire de la médecine que chaque profeſſeur ſoit tenu d'y enſeigner la partie de l'art de guérir pour laquelle il auroit été reçu : au lieu que, ſi vous laiſſez l'école de Paris dans le même état où elle ſe trouve, un grand nombre de profeſſeurs continuera d'enſeigner de la manière la plus arbitraire. Certains de ne pas éprouver de concurrence, de réſiſtance à leur volonté ſuprême, ils tomberont dans la pareſſe, répugneront à inſtruire, & couvriront la République de médecins ignorans; pluſieurs ſe contenteront d'avoir le titre de profeſſeurs ſans enſeigner, & cependant retireront exactement leurs honoraires. Vous les verrez tour-à-tour profeſſeurs, académiciens, ſouverains adminiſtrateurs de la police générale de la mé-

decine, & inſpecteurs de toutes les écoles de médecine ; des eaux minérales, des arcanes & des empiriques. Tel ſeroit l'effet du plan qu'on vous preſſe d'adopter. Heureuſement que l'expérience a déja démontré la plupart des vices que je lui reproche. Et de combien d'autres maux ne ſeroit-il pas accompagné, ſi vous le ſanctionniez ! Dès-lors il n'y auroit plus d'émulation, l'empiriſme triompheroit, & l'anarchie médicale étoufferoit tous les germes de la ſcience. ...

Mais qu'on veuille enfin une parfaite égalité & uniformité dans l'enſeignement de toutes les écoles ; qu'on aſſujettiſſe les maîtres & les élèves à s'acquitter de leurs devoirs réciproques, les inconvéniens que je viens de vous retracer ceſſeront, il n'y aura plus de ſchiſme entre vos rapporteurs, & un plan unique pourra concilier & mériter vos ſuffrages.

Si je demandois que tous les profeſſeurs de l'école de Paris fuſſent conſervés ſans ſubir de nouveaux examens, ou plutôt ſans concourir avec d'autres médecins ; ſi je cherchois à démontrer que leurs honoraires ne doivent point être diminués, au contraire, augmentés ; ſi je m'efforçois de prouver qu'il eſt de la plus grande importance de maintenir le même nombre de profeſſeurs, & de leur laiſſer la liberté d'examiner les élèves comme ils jugeroient à propos, & de leur enſeigner la partie de la médecine qu'ils ſouhaiteroient & pendant le temps qu'ils voudroient ; enfin ſi je faiſois voir qu'on ne ſauroit trop leur accorder de priviléges, parce qu'ils prétendent n'avoir jamais abuſé de ceux dont ils ſont comblés, je ſerois certain de recevoir des profeſſeurs de Paris un applaudiſſement unanime ſur le projet des cinq écoles ſpéciales de médecine. Ne ſoyez donc pas ſurpris de leur entendre pouſſer des cris perçans toutes les fois que vous leur parlerez d'égalité, d'uniformité & d'économie dans l'enſeignement : auſſi, pour éviter de l'égalité toute eſpèce

d'atteinte à leur projet de ſuprématie, ils réclament avec inſtance une ſociété nationale de médecine. Ne vous y trompez pas : c'eſt la ci-devant ſociété royale de médecine & académie royale de chirurgie qu'on veut reſſuſciter ſous la pleine puiſſance & dépendance de l'école de médecine de Paris. Non, citoyens repréſentans, vous ne voulez pas voir renaître ces ſociétés de ſavans où l'on s'occupoit plus d'affaires politiques que de ſcience, où l'on ne cherchoit qu'à ſatisfaire ſon intérêt & ſon ambition, où l'on renverſoit par intrigue tout ce qui portoit le moindre obſtacle à la réputation, à l'agrandiſſement & à la puiſſance de ces ſociétés : auſſi la plupart recevoient-elles dans leur ſein un grand nombre de prêtres & de moines. Tenons-nous donc en garde contre cette multitude de ſociétés qu'on veut organiſer ſous prétexte d'agrandir les connoiſſances humaines. Les ſavans déſintéreſſés, & ardens défenſeurs de l'égalité & de la liberté ſont plus rares qu'on ne penſe. Ils éclairent le monde entier, & ne nuiſent à perſonne ; ils étudient ſans ceſſe, & n'intriguent jamais ; ils ſe communiquent leurs lumières, & ne forment point de corporation, ſous quelque prétexte que ce ſoit. Aimons, encourageons les vrais ſavans que l'amour de la République enflamme ; mais défions-nous continuellement de ceux qui regrettent l'ancien régime, & le nombre en eſt très-grand ; qui font des efforts continuels pour le faire revivre, en ſe couvrant du manteau républicain ; qui ne parlent que des excès de la licence, pour faire abhorrer la liberté, & qui veulent former des aſſociations nombreuſes pour avoir plus de proſélytes. D'ailleurs, faut-il donc être académicien pour être ſavant ? & ne peut-on inſtruire les républicains & perfectionner les ſciences ſans académie penſionnée ? Les hommes éclairés ne ſont-ils pas libres de s'aſſembler, pourvu qu'ils ne nuiſent point aux intérêts de la patrie ? Dans les communes nombreuſes, il s'eſt déja formé des réunions de médecins utiles aux progrès de

l'art, comme à Lyon, à Bordeaux, à Nantes. Elles ne ſont point ſtipendiées par le gouvernement : l'égalité, la liberté & l'émulation les ſoutiennent. Elles ne s'occupent d'aucune affaire politique. Du moment où elles porteroient préjudice à la ſociété, les autorités ſupérieures les anéantiroient ; au lieu que ſi elles étoient ſanctionnées par la loi, elles éluderoient ſouvent, par adreſſe ou par hypocriſie, l'œil attentif du gouvernement, quelque dangereuſes qu'elles fuſſent à ſa tranquillité & à ſa ſûreté.

L'établiſſement de la ſociété nationale de médecine n'eſt pas la ſeule innovation dangereuſe qu'on vous propoſe pour l'enſeignement public de l'art de guérir. On vous demande encore vingt écoles élémentaires dans les hoſpices civils contenant au moins deux cents lits, où l'on enſeignera, ſuivant les propres expreſſions du rapporteur, les parties fondamentales de l'art de guérir, l'anatomie, & la connoiſſance théorique & pratique des maladies, & la préparation des médicamens. Vraiſemblablement ceux qui vous ont parlé d'écoles primaires de médecine ont voulu oublier pour un inſtant les connonnoiſſances qu'ils ont ſur l'enſeignement de la médecine. Les premières études de l'art de guérir ſont portées vers l'anatomie, la chimie & la botanique : ces ſciences ne peuvent être enſeignées que par des hommes très-inſtruits, & jugés par le concours dignes de les profeſſer. Eſt ce dans vingt hôpitaux civils que l'on trouvera ces profeſſeurs ? Qui ne ſait pas qu'en général les médecins des hôpitaux nombreux ſont les praticiens les moins éclairés, & par conſéquent les moins capables d'enſeigner ? & c'eſt à ces artiſtes qu'on prétend donner le ſoin de faire paſſer des ſens des élèves dans leur eſprit tout ce que l'anatomie, la chimie & la botanique offrent de plus intéreſſant ! Ignore-t-on que les premières idées en médecine, lorſqu'elles ſont erronées, ne s'effacent que très-difficilement, & qu'il faut pour cela beaucoup d'étude, de lumières & de jugement ?

C'eſt pourquoi toute école de médecine doit toujours être fondée ſur le meilleur enſeignement poſſible de la chimie, de l'anatomie & de la botanique; & lorſque ces trois ſciences ſont enſeignées dans une école ſpéciale par des profeſſeurs célèbres & uniquement attachés à une de ces parties, l'école acquiert une réputation qui y fait affluer de toutes les parties du monde, & les élèves, & les jeunes médecins. Il ne faut donc pas regarder l'anatomie, la chimie & la botanique comme de ſimples élémens d'une ſcience; il n'en eſt donc pas de la médecine comme des mathématiques, qui ont pour élément les premières règles de l'arithmétique.

Les prétendues écoles primaires de l'art de guérir ne peuvent pas plus être comparées aux écoles primaires d'inſtruction publique.

Les premières ne feroient qu'une inutile & dangereuſe répétition des écoles ſpéciales de médecine, tandis que les écoles primaires d'inſtruction publique offrent les élémens abſolument néceſſaires à l'étude de toutes les ſciences. Suppoſé même que les écoles élémentaires de médecine euſſent pour profeſſeurs des médecins éclairés, ce qu'il eſt impoſſible de préſumer d'après l'expérience, elles ne ſerviroient encore qu'à nuire à l'enſeignement général par le défaut d'examen, & à accroître les dépenſes, ſans aucun avantage pour les progrès de l'art. Elles ne produiroient donc d'autre effet que celui de multiplier les mauvais médecins, comme s'ils n'étoient pas déja en aſſez grand nombre pour répandre la terreur, & dépeupler la République.

Quel eſt donc le projet qui nous mettroit le plus à l'abri des maux irréparables des empiriques? c'eſt celui qui ne bleſſeroit pas l'égalité, l'uniformité & l'économie dans l'enſeignement & les examens. Par quelle fatalité, depuis trois ans, de ſemblables projets ont-ils toujours été repouſſés malgré les plaintes les plus amères des citoyens & de toutes les autorités conſtituées? veut-on nous rendre tous

victimes des médecins ignorans & du deſpotiſme des faux ſavans? Sortons, il eſt encore temps, de l'état d'inertie où nos ennemis les plus cruels veulent nous tenir plongés, & prenons enfin la ferme réſolution d'organiſer, d'une manière fixe, les écoles de médecine. En conſéquence, je vous demande, pour ſextidi de la décade prochaine, ſuivant les formes conſtitutionnelles, la troiſième lecture du projet concernant les écoles ſpéciales de médecine, en même temps l'ouverture de la diſcuſſion ſur ce projet.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluvioſe an 7.

582